

La Rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice des académies de Caen et de Rouen,
Chancellerie des Universités.

Vu l'arrêté du 26 Juillet 2019 paru au JORF du
02 août 2019 fixant le calendrier scolaire de
l'année 2020-2021.

Vu le code de l'Education et notamment ses articles
D521-6 et D521-7.

ARRÊTE

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

ARTICLE 1 : La rentrée scolaire 2020-2021 pour la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon est fixée comme suit

- rentrée des enseignants le **mercredi 2 septembre 2020**,
- rentrée des élèves le **jeudi 3 septembre 2020**.

**Pour les enseignants deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.*

ARTICLE 2 : Les périodes d'interruption des classes au cours de l'année scolaire 2020-2021 sont fixées comme suit :

Vacances de Toussaint :

du **mercredi 21 octobre 2020** au soir au **lundi 2 novembre 2020** au matin.

Vacances de Noël :

du **vendredi 18 décembre 2020** au soir au **lundi 4 janvier 2021** au matin.

Vacances d'hiver :

du **vendredi 19 février 2021** au soir au **lundi 8 mars 2021** au matin.

Vacances de printemps :

du **vendredi 23 avril 2021** au soir au **lundi 10 mai 2021** au matin.

Pont de l'Ascension :

Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021. Les élèves seront donc en congés du **mercredi 12 mai 2021** au soir au **lundi 17 mai 2021** au matin.

Vacances d'été :

le **vendredi 2 juillet 2021** au soir.

**les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.*

Fait à Caen, le
La Rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice des académies de Caen et de Rouen,
Chancellerie des Universités.



Christine GAVINI-CHEVET